



Le choix de la CGT est celui d'une école publique, libre et laïque dont l'objectif premier est la réussite de toutes et de tous en matière d'éducation, de qualification et d'émancipation.
La CGT est engagée dans les luttes avec tous les personnels :
L'éducation est notre priorité.

Du 27 novembre au 4 décembre 2014
ELECTIONS PROFESSIONNELLES



“ POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL, NON À L'AUSTÉRITÉ
OUI À UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ, **votez CGT** ”



L'accès à la catégorie A : pour une juste reconnaissance

• **La CGT Educ'action** exige l'homologation du Diplôme d'Etat Assistant de Service Social (DEASS) au niveau 2 du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et le reclassement en catégorie A type de la fonction publique des ASS. Après sa validation au niveau licence par un accord européen, notre diplôme doit enfin être reconnu bac+3 par le gouvernement français.

Déontologie et secret professionnel : non négociable !

- **La CGT Educ'action** revendique le strict respect du secret professionnel, essence même de notre métier.
- **La CGT Educ'action** réaffirme que le secret partagé n'est pas une obligation légale et appelle à la plus grande vigilance afin de préserver la vie privée des élèves, étudiant-e-s et personnels.
- **La CGT Educ'action** s'oppose au "fichage" de la population et à tous les dispositifs de surveillance, de contrôle et de répression. Elle encourage le questionnement permanent mené par les ASS quant au bien-fondé des informations qui leur sont demandées.

La protection de l'enfance : un enjeu national

- **Pour la CGT Educ'action**, la protection de l'enfance doit être une priorité politique d'intérêt général qui nécessite un engagement politique fort de l'Etat. Le dispositif doit être recentré autour des enfants et de leurs familles.
- Aussi, la CGT Educ'action demande un retour à une réelle politique nationale de prévention assortie de moyens humains et financiers.

Des créations de postes indispensables

- **La CGT Educ'action revendique :**
 - un-e assistant-e de service social pour 2 000 agent-e-s,
 - un-e assistant-e de service social pour 4 000 étudiant-e-s,
 - un-e assistant-e de service social par EPLE ne dépassant pas le seuil de 1 000 élèves,
 - dans les écoles et EPLE de l'Education Prioritaire, un-e assistant-e de service social par établissement et non par réseau.
- **Pour la CGT Educ'action :** l'intervention du service social en faveur des élèves doit être étendue au premier degré sur l'ensemble du territoire et être assortie des créations de postes nécessaires.

Revendiquer avec la CGT Educ'action c'est lutter pour :

- La création d'emplois statutaires pour toutes les catégories de personnels.**
- La titularisation sans condition de concours ni de nationalité, avec une formation adaptée, de tous les non-titulaires.**
- L'amélioration de nos conditions de travail (réduction du temps de travail, respect de nos missions, prise en compte de la santé au travail).**
- Une revalorisation pour toutes et tous du traitement [rattrapage immédiat à hauteur de 400 € par mois, soit 90 points de point d'indice, pas d'augmentation individuelle au mérite, pas de rémunération en dessous de 2300 euros (1800 euros net)].**
- Pour le public et le privé, une retraite à 60 ans ou après 37,5 ans maxi, avec prise en compte des années d'études et de la pénibilité, équivalent à 75 % du meilleur salaire ou traitement.**
- L'égalité femmes/hommes dans l'emploi, la carrière, la formation continue, la santé, la vie personnelle, la retraite.**

Ce que veut la CGT

- **Le passage en catégorie A type**, catégorie correspondant aux qualifications et au niveau de responsabilité des ASS.
- **Des créations de postes** en nombre suffisant.
- **Le maintien** d'une hiérarchie de métier.
- **Le remplacement de tous les types de congés** (maternité, formation, maladie).
- **Un régime indemnitaire égal pour toutes et tous**, déplafonné, aligné sur le coefficient le plus élevé, intégré dans le traitement.
- **Un droit à l'avancement égal pour toutes et tous** basé sur l'ancienneté face à l'arbitraire de l'évaluation et de la promotion au mérite.
- **Le versement de l'indemnité aux contractuel-le-s.**

Avec les élu-e-s CGT, faites entendre votre voix, faites vivre vos droits

Du 27 novembre au 4 décembre 2014 VOTEZ CGT !